

**Bureau du 23 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1439**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Rue Louis Braille et allée piétonne Ménival - Travaux de construction d'un égout circulaire - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Une consultation a été engagée, par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 1 000 mm rue Louis Braille et allée piétonne Ménival à Saint Priest.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 16 mai 2003 a classé première l'offre de l'entreprise SPIE Citra pour un montant de 787 329,19 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 mai 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 1 000 mm rue Louis Braille et allée piétonne Ménival à Saint Priest et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise SPIE Citra pour un montant de 787 329,19 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2003 - autorisation de programme individualisée n° 0752 - compte 238 510 - fonction 2 222 .

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,